

## Réaction des permissionnaires aux dernières propositions de Saint-Laurent Énergies 14 octobre 2009

### Tracé du chemin

Accepte le nouveau tracé proposé par SLÉ le 12 octobre, aux conditions suivantes :

1. Que ce tracé soit le chemin définitif.
2. Ne pas toucher au réseau de tubulure de l'érablière identifiée par les points A sur le plan.
3. Environ 250 entailles seront enclavées, identifiées par le point B sur le plan. Pour cette situation, soit SLÉ soulève son chemin, afin que le collecteur puisse passer sous le chemin dans un ponceau ou elle paie pour l'abandon des 250 entailles en vertu de l'article 3.3.1.
4. Relever le chemin dans le secteur compris entre les éoliennes # 8 et # 9, afin de passer un collecteur sous le chemin. Point C sur la carte.
5. Conserver en place le ponceau sous le chemin qui permet le passage d'un collecteur, point D sur la carte.

### Trois éoliennes ne respectent pas la zone tampon de 45 mètres

Accepte que les trois éoliennes demeurent en place.  
Point réglé.

### Cas de M. Luc Pépin

Situation réglée avec le nouveau tracé du chemin.

### Sécurité des lieux

Point réglé avec le nouveau tracé du chemin, passe plus loin des cabanes à sucre.

### Poste de pompage

Aucun poste identifié sur la carte n'est trop près des chemins et des éoliennes.  
Point réglé.